



Factsheet

Révision des plans d'études cadres des responsables de la formation professionnelle

Description du projet

La formation des responsables de la formation professionnelle est un élément clé de la qualité de la transmission des savoirs et des connaissances aux futures forces de travail. En fonction des lieux de formation (entreprise, école des métiers, école professionnelle, école supérieure) et du type de formation (initiale, branches de la maturité professionnelle, formations supérieures), le cadre législatif et les plans d'études cadres ont prévu des cursus pour l'acquisition d'une pédagogie spécifique : la pédagogie professionnelle.

Pour répondre aux buts du législateur, exprimés dans la loi et l'ordonnance sur la formation professionnelle (LFPr et OFPr), le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a, en 2011, établi des plans d'études cadres (ci-après PECs), soit 11 filières de formation. Elles se composent des compétences finales à atteindre et constituent les éléments essentiels à la gestion de la qualité de la formation. Les institutions de formation – essentiellement des hautes écoles – sont les prestataires de ces filières, alors que le SEFRI est chargé de la reconnaissance et de la surveillance de ces mêmes filières.

En 2018, le SEFRI a décidé de lancer un processus de révision de ces PECs en tenant compte notamment des transformations sociétales (classes hétérogènes, migration), de la numérisation des formations et des enseignements et de la mobilité professionnelle.

Prévu pour se prolonger jusqu'en 2024, cette révision se concentrera sur les axes suivants :

- Analyse et adaptation des filières
- Numérisation
- Passerelles et équivalences
- Actualisation des objectifs et normes
- Simplification du processus de reconnaissance
- Modification de l'art. 46 OFPr
- Précision de la filière nationale *Formateurs actifs dans les entreprises formatrices*

Atelier : Quels sont les enjeux d'un tel processus ?

Afin de permettre un échange d'expérience, voici les enjeux d'un tel processus.

1. Changement et continuité

Les filières qui se sont concrétisées entre 2012 et 2016, fonctionnent bien, mais une demande de réactivité par rapport aux défis actuels est demandée par les acteurs de ces formations.

Où placer le curseur pour que les acquis restent tout en intégrant les transformations nécessaires ?



2. Simplification et qualité

Le demande est forte de réduire les contraintes concernant la reconnaissance et la surveillance des filières. Le SEFRI, en tant que responsable de la qualité des filières, doit arriver à réduire la bureaucratie, sans avoir à céder à la qualité.

3. Représentativité et expertise

Un tel processus demande de consulter et d'impliquer les acteurs à même de représenter leur secteur et d'avoir une expertise dans un domaine qui est spécifique : le SEFRI, les cantons, les établissements d'enseignement, les experts du processus de reconnaissance, etc.

Renseignements complémentaires

Responsables de la formation professionnelle :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/pilotage-et-politique-de-la-formation-professionnelle/responsables-de-la-formation-professionnelle.html>

Plans d'études cadres :

https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/rahmenlehrplaeneberufsbildungs-verantwortliche.pdf.download.pdf/plans_d_etudes_cadrespourlesresponsablesdelaformationprofessionn.pdf

Projets 2030 :

<https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/projets-2030/confederation/revision-des-plans-d-etude-cadre-des-responsables-de-la-formation-professionnelle>

Informations

Ingrid Portner

Responsable de projet

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Téléphone: +41 58 464 48 65

Courriel: ingrid.portner@sbfi.admin.ch